

Preuve écrite et *discovery* en arbitrage international : problèmes actuels et nouvelles tendances

Date: **24 novembre 2008**

Lieu: **Chambre de commerce internationale (ICC)**
38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

6 crédits CLE
5 crédits MCLE
5 heures CPD
5 heures CNB

Objectifs

La preuve écrite est au cœur de la procédure arbitrale. En arbitrage international, le droit d'être entendu n'implique en effet pas seulement que chaque partie puisse produire les pièces écrites dont elle entend se prévaloir, mais également qu'elle puisse accéder aux documents en possession des autres parties ou de tiers ; l'intervention du juge étatique peut alors compliquer la tâche du tribunal arbitral. Ce dernier peut aussi avoir à définir les règles applicables à des questions telles que la force probante de certaines pièces ou leur admissibilité. Les arbitres sont de plus en plus souvent confrontés à de nouveaux défis, tels que le caractère toujours plus volumineux des communications de pièces ou les demandes d'obtention de preuves électroniques (*E-discovery*). Des incidents surviennent toujours plus fréquemment à propos de la confidentialité et du secret professionnel. De difficiles questions de fraude procédurale et de faux peuvent également se poser aux arbitres.

La pratique de la preuve écrite est en pleine évolution à l'heure où les arbitres internationaux recherchent des solutions transnationales pouvant garantir un équilibre satisfaisant entre les exigences d'efficacité et celles d'équité de la procédure. Des outils transnationaux, tels que les règles IBA sur l'administration de la preuve en arbitrage commercial international, pourraient être amenés à évoluer afin d'intégrer des approches et solutions nouvelles. Cette conférence a pour objet d'encourager une réflexion sur l'évolution de la pratique en matière de preuve écrite dans l'arbitrage international.

Les actes de cette 28^{ème} Réunion Annuelle seront en principe publiés et un exemplaire envoyé à tous les participants.

A qui s'adresse cette conférence ?

Tout acteur de la vie des affaires et de la résolution de différends : avocats, arbitres, experts, juristes d'entreprise, cadres dirigeants et managers impliqués dans la négociation de contrats internationaux et la résolution des différends.

Lundi 24 novembre 2008

Président de l'Institut d'ICC :

Serge Lazareff, Avocat à la Cour, France

Co-présidents de la 28ème Réunion Annuelle de l'Institut d'ICC :

Teresa Giovannini, Avocat Associée, Lalive Avocats, Genève, Suisse ;
Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

Alexis Mourre, Avocat Associé, Castaldi Mourre & Partners, Paris, France ;
Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

MATINÉE

09h30 – 12h30

Allocution de bienvenue par Serge Lazareff

Introduction générale par Serge Lazareff et la co-présidente

1. Production de documents, force probante des pièces et charge de la preuve
2. Production de documents, confidentialité et secret professionnel
3. L'intervention du juge étatique en matière de production de preuves écrites : assistance ou interférence ?
4. Production de documents et fraude en arbitrage international
5. Le défaut de production de pièces et les conséquences qui peuvent en être tirées

Déjeuner

APRÈS-MIDI

14h30 – 17h30

1. Les règles IBA sur l'administration de la preuve sont-elles perfectibles ?
2. La *discovery* à l'américaine est-elle utile ou nuisible ?
3. Productions massives de documents : comment les présenter, et quel équilibre entre efficacité et procès équitable ?
4. La preuve électronique et l'*E-discovery* changeront-ils la face de l'arbitrage ?

Synthèse par le co-président

Conclusion par Serge Lazareff

SPEAKERS

SESSION DU MATIN

Co-présidente : **Teresa Giovannini**

- **Julian D.M. Lew**, QC, Professeur Associé et Président, School of International Arbitration; Barrister, 20 Essex Street, Londres, Royaume-Uni; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC
- **Guido Santiago Tawil**, Avocat Associé, M & M Bomchil, Buenos Aires, Argentine
- **Laurence Shore**, Avocat Associé, Gibson, Dunn & Crutcher New York, Etats-Unis
- **Markus W. Wirth**, Avocat Associé, Homburger AG, Zurich, Suisse
- **Vera Van Houtte**, Avocat Associée, Stibbe, Bruxelles, Belgique

SESSION DE L'APRES-MIDI

Co-président : **Alexis Mourre**

- **V.V. Veeder**, QC, Professeur Associé en arbitrage d'investissements, King's College, Université de Londres; Arbitre, Essex Court Chambers, Londres, Royaume-Uni ; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC
- **Lucy F. Reed**, Avocat Associée, Freshfields Bruckhaus Deringer US LLP, New York, Etats-Unis
- **Bernard Hanotiau**, Professeur et Avocat Associé, Hanotiau & van den Berg, Bruxelles, Belgique; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC
- **Carole Malinvaud**, Avocat Associée, Gide, Loyrette Nouel, Paris, France

Langues de travail

Cette conférence se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée.

Comment vous inscrire

Plus facile et plus rapide: enregistrez-vous en ligne* et économisez 20 Euros !

www.iccevents.org

(* Paiement sécurisé par carte bancaire)

ou, complétez et retournez votre bulletin d'inscription, indiquant le mode de paiement choisi :

Courriel : **events@iccwbo.org**

par courrier : ICC SERVICES

Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

Events Department

Téléphone : +33 (0)1 49 53 28 91

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété accompagné de la participation aux frais.

Frais d'inscription

Avant le 26 septembre 2008

- 720 Euros (H.T.) « tarif spécial » pour les membres ICC
- 790 Euros (H.T.) « tarif spécial » pour les non-membres

Après le 26 septembre 2008

- 820 Euros (H.T.) pour les membres ICC
- 890 Euros (H.T.) pour les non-membres

Les frais d'inscription incluent la documentation, la participation aux séances de travail, le déjeuner ainsi qu'une copie des actes de la conférence, le cas échéant. Les frais de séjour et de transport ne sont pas compris dans la participation aux frais.

Transport et hébergement

L'organisation du transport et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels parisiens avec lesquels l'ICC a négocié des tarifs préférentiels vous sera communiquée dès réception du bulletin d'inscription.

Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la **Socilitors Regulation Authority** et le Conseil Général des **Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles**, ainsi que des **Barreaux de Californie et de New York**, à dispenser des formations comptant au titre des « MCLE/CLE Credits » et des « CPD points ». Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB pour les avocats en France.

Frais d'annulation

Pour toute demande d'annulation formulée par écrit et reçue **avant le 24 octobre 2008**, 50% de la participation aux frais seront remboursés. Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité. Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord préalable du responsable d'ICC Events.



Chambre de commerce internationale

L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

Bulletin d'inscription

S 0820

Lundi 24 novembre 2008

Chambre de commerce internationale

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Enregistrez-vous en ligne* et économisez 20 euros!

www.iccevents.org

*paiement sécurisé par carte de crédit

ou complétez et retournez à

events@iccwbo.org

Télécopieur : +33 1 49 53 30 30

Preuve écrite et *discovery* en arbitrage international : problématiques actuelles et nouvelles tendances

Information participant

TITRE / NOM / PRENOM	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FONCTION	<input type="text"/>		
NOM DE SOCIETE	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
VILLE / ETAT / CODE POSTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TELEPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TELECOPIEUR	<input type="text"/>

Frais d'inscription

jusqu'au 26 septembre 2008		Après le 26 septembre 2008	
Membres ICC	Non-membres	Membres ICC	Non-membres

Montant (H.T.) pour:

- résidents hors UE 720,00 Euros 790,00 Euros 820,00 Euros 890,00 Euros
- résidents dans l'UE avec N° de TVA intracommunautaire

TVA 19,6% 141,12 Euros 154,84 Euros 160,72 Euros 174,44 Euros

Montant (T.T.C) pour:

- résidents en France 861,12 Euros 944,84 Euros 980,72 Euros 1064,44 Euros
- résidents dans l'UE sans N° de TVA intracommunautaire

N° de TVA intracommunautaire Code spécial (CN, ...)

Mode de paiement

- Par carte de crédit :** American Express Euro/MasterCard Visa
- Numéro de carte date d'expiration
- Nom du titulaire

- Par virement bancaire :** nom de la banque : **LCL**
Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866
Swift: CRLYFRPP IBAN: FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64
Veuillez mentionner la référence "S 0820" ainsi que le nom du participant.

- By chèque:** libellé à l'ordre de "ICC SERVICES – Département Events". Veuillez mentionner la référence "S 0820" ainsi que le nom du participant.

Date Signature

Protection des données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases d'ICC pour la seule utilisation d'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant ICC à registrationevents@iccwbo.org. Les informations recueillies pourront être utilisées par ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales. Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations oui non.

Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des **comités nationaux d'ICC** : oui